



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE CERVEAU EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST. LAURENT
(D. S. LAURENT)



Abonnement : Un an (Canada) \$2 00
" " (Etats-Unis)..... 2.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-EDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne)

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT
P. Q.

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

L'orientation du commerce britannique

Un des arguments que les Anglais emploient le plus volontiers pour appuyer leur attitude au sujet des réparations est que les exigences de la France, en entretenant la misère en Allemagne et dans les pays de l'Europe centrale et orientale, paralysent le commerce extérieur britannique. Cette thèse n'est pas démontrée; il faudrait prouver, en effet, que le commerce anglais n'a pas diminué ailleurs que dans ces pays. Or, les concurrents américains et japonais l'ont atteint bien plus gravement encore sur d'autres marchés, tels que ceux de l'Amérique du Sud, des Dominions et de l'Inde.

Certes, l'état présent de l'Allemagne, de la Russie, de la Pologne, des pays balkaniques n'y facilite pas les affaires, et ces pays achètent à l'Angleterre moins qu'avant la guerre, mais la proportion des ventes britanniques en Australie, au Canada, au Brésil, en Argentine, dans l'Inde, a aussi fortement baissé.

Si elles étaient demeurées au même taux qu'avant la guerre, elles auraient représenté pour l'année 1921 environ 50 millions de livres sterling de plus, et cette diminution s'accroît régulièrement. Pour nous en tenir aux seuls Dominions, le pourcentage des importations britanniques est passé pour le Canada de 20 pour 100 en 1913 à 12 pour 100 en 1920, pour l'Australie de 52 p. 100 à 39 p. 100, pour la Nouvelle-Zélande de 60 p. 100 à 48 p. 100, pour l'Inde de 65 p. 100 à 47 p. 100. Il ne s'agit donc plus ici du marasme économique de l'Europe centrale qu'a déterminé le traité de Versailles, mais d'un état de choses d'ordre plus général et qui a certainement d'autres causes.

La progression ou tout au moins la stabilité des exportations des produits manufacturés est pour l'Angleterre une question de vie ou de mort. Il est donc naturel que les Anglais se préoccupent des moyens à mettre en oeuvre pour enrayer ce déclin. Depuis plusieurs mois, de vives discussions se sont élevées au sujet de l'effort à poursuivre dans ce but. Vaut-il mieux essayer de développer les échanges avec les pays de l'Europe et de l'Amérique, ou bien concentrer son action sur le commerce interimpérial avec les Dominions et les colonies ?

Le gouvernement Baldwin semble avoir choisi le commerce interimpérial en adoptant subitement sa surprenante politique en faveur de la protection. Si ce programme triomphait, l'Angleterre pourrait élever une barrière tarifaire contre les pays étrangers et faire profiter les Dominions d'une préférence qui, l'espère-t-on, augmenterait le commerce interimpérial.

Ceux qui pensent ainsi se trompent-ils ? Pour en juger on doit savoir quelle est l'importance relative du commerce britannique.

Si l'on ne connaissait l'incertitude des renseignements statistiques, qui sont si difficiles à manier, on resterait déconcerté par les contradictions que révèlent les discussions engagées à ce sujet. Publicistes, économistes de profession, hommes politiques ne peuvent pas se mettre d'accord sur les chiffres. Les uns présentent ces chiffres de telle sorte que le commerce interimpérial paraît plus important que le commerce avec les pays étrangers; les autres soutiennent le contraire. Les uns comme les autres triturent les statistiques pour les faire témoigner en faveur de leur thèse, en écartant arbitrairement de leurs calculs certains pays.

Les chiffres changent aussi selon que l'on fait intervenir seulement les pays d'Europe, ou bien, avec ceux-ci les pays extra-européens. En étudiant le problème d'une manière objective, on trouve que le commerce d'exportation de la Grande-Bretagne avec ses Dominions et ses colonies, a atteint en 1921 un total de 210 millions de livres; son commerce avec l'Europe, 197 millions, et avec les pays extra-européens, 127 millions. Au cours des huit dernières années, le commerce interimpérial d'exportation a augmenté de 67 millions de livres, tandis que le commerce international a augmenté de 117 millions, dont 75 millions pour l'Europe seulement. Le commerce interimpérial est donc loin d'avoir la prépondérance que certains voudraient lui attribuer. M. Bonar Law était un de ceux-ci; sa thèse a été combattue et réfutée par M. MacKenna.

A dire vrai, ces discussions cachent sous leur apparence purement économique, des visées politiques. On se rappelle la campagne menée jadis par Joe Chamberlain pour établir entre les diverses parties de l'Empire une sorte d'union douanière fondée sur un régime préférentiel, régime ayant pour objet principal de cimenter l'union politique. Aujourd'hui que les Dominions sont devenus des nations appelées à collaborer avec le Royaume-Uni sur un pied d'égalité, la nécessité est plus forte que jamais de resserrer les liens entre les diverses parties de l'Empire. Au surplus, on croit que toutes les nations de l'Empire ont intérêt à s'aggréger en un bloc commercial où chacune pourra trouver les matières premières, les denrées alimentaires et les produits fabriqués dont elle a besoin.

Nous revenons ici à la conception de l'état économique fermé, tel que Fichte l'avait imaginé, conception qui fut toujours chère à l'Allemagne et est un des facteurs les plus actifs de l'impérialisme, le pays qui en poursuit la réalisation étant naturellement porté à étendre son empire sur tous les territoires capables de lui fournir les produits nécessaires à sa vie. Cette conception est aussi contraire à la réalité pour l'Allemagne que pour l'Empire britannique; elle répond à ce nationalisme que la guerre a exaspéré dans le monde entier. Il est facile en théorie de dire que les Anglais peuvent trouver en Egypte ou dans l'Inde le coton qu'ils achètent aux Etats-Unis, que la Colombie britannique peut leur donner tout le cuivre, le Canada et l'Australie tout le blé qu'ils consomment. Mais il faut compter avec les prix de revient et les qualités différentes des produits.

Notons que les Dominions accordent depuis longtemps déjà des avantages aux produits anglais sur leurs marchés. Ils viennent d'obtenir de la métropole un tarif préférentiel, mais cela ne suffit pas pour entraver l'action des facteurs qui agissent en sens contraire. D'une part, les Dominions tendent de plus en plus à manufacturer pour eux-mêmes sur leur territoire et avec leur main-d'oeuvre nationale tout ce qu'ils peuvent. D'autre part, ils ne poussent pas l'amour de l'Empire assez loin pour fermer leur frontière aux produits japonais et américains quand ceux-ci leur reviennent meilleur marché que les anglais.

Le Canada, notamment, subit l'influence naturelle de son voisinage avec les Etats-Unis et ses relations commerciales avec l'Angleterre se relâchent de jour en jour. En Australie, l'Angleterre a encore la suprématie, mais il n'est pas dit qu'elle la garde longtemps: les Etats-Unis y développent leur influence et y apportant des capitaux dans des affaires privées et même dans des emprunts d'Etat.

Pour le moment, ceux qui prétendent que l'Angleterre doit orienter sa politique économique vers le commerce avec ses colonies ont perdu la partie. Pendant longtemps encore les pays de l'Europe et de l'Amérique du Sud lui donneront des débouchés plus sûrs et plus importants, ne serait-ce qu'en raison d'une clientèle beaucoup plus nombreuse: toutes les possessions britanniques réunies ne comptent pas plus de 17 millions de blancs. Puisque l'Angleterre a un si grand intérêt à exploiter les marchés de l'Europe continentale, on ne s'explique pas qu'elle apporte tant de passion à faciliter la restauration de l'Allemagne qui lui fera sur ces marchés une si rude concurrence; ni pourquoi elle veut recourir à la protection pour entraver ses relations commerciales avec ces marchés dont dépend véritablement sa prospérité.

Meli-Melo

Sir Lomer Gouin

Sir Lomer Gouin, ministre de la justice, qui a représenté le Canada à la dernière assemblée de la Société des Nations et à la conférence impériale de Londres, est revenu au Canada.

Sir Lomer, dont la santé a laissé à désirer pendant son séjour à Londres, se dit maintenant parfaitement rétabli.

Il a nié la rumeur de sa démission comme ministre.

"Je n'y ai jamais songé", a-t-il dit.

L'honorable A. David parlera à New-York

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, sera l'un des orateurs au septième congrès annuel des présidents de l'association des assureurs-vie. Ce congrès aura lieu à l'hôtel Astor, à New York, les 6 et 7 décembre prochains. Le secrétaire provincial traitera de "Québec et des Canadiens français."

Le tourisme est une source de richesse

D'après des informations reçues d'Ottawa par le chemin de fer National du Canada, le tourisme a rapporté à notre pays, l'an dernier, la jolie somme de \$170,000,000.

Le nombre d'automobiles qui sont entrés au pays en 1922 s'élève à 996,329. La Colombie Britannique seule a reçu la visite de 35,226 autos.

Cette année plus d'un million d'autos sont entrés au pays au cours de la saison. Quant aux touristes qui ont voyagé par chemin de fer leur nombre fut aussi beaucoup plus considérable et le chemin de fer National du Canada rapporte une grosse augmentation de trafic de ce côté.

Réponse de l'honorable Jacques Bureau au "Toronto Globe"

L'honorable Jacques Bureau, ministre des douanes, récemment de retour d'un voyage dans l'ouest, a répondu, avec sa franchise ordinaire, à une attaque du Toronto Globe.

"Je défie les journaux prohibitionnistes d'Ontario, a dit M. Bureau, de montrer en quelle manière le ministre fédéral des douanes a négligé de faire tout en son pouvoir pour coopérer avec les autorités américaines pour empêcher le transport illicite de la boisson du Canada aux Etats-Unis."

"Ce journal — a déclaré le ministre en parlant du Toronto Globe — dit que je ne suis pas prohibitionniste et il va jusqu'à déduire qu'à cause de mes opinions personnelles sur la question, mon ministère n'a pas fait un effort sincère pour coopérer avec les douaniers américains à la frontière pour empêcher les envois canadiens de spiritueux d'arriver aux Etats-Unis au mépris des lois de ce pays."

"J'admets que je ne suis pas prohibitionniste et je tiens à informer la presse prohibitionniste du pays qu'elle ne pourra me forcer à jouer un rôle d'hypocrite en m'obligeant à professer des opinions que je n'ai pas. Tout homme, qu'il soit ministre de la couronne ou autre, a droit à ses opinions personnelles et bien que je ne croie pas à la prohibition, je tiens à bien faire comprendre que les douaniers postés sur la frontière internationale ont reçu instruction d'aller plus loin qu'ils ne peuvent raisonnablement s'attendre dans leurs efforts à voir à ce que les lois d'une nation amie ne soient pas violées."

Le rapatriement des notés

L'honorable J.-E. Perrault, ministre de la colonisation, en revenant d'Ottawa, a déclaré, au cours d'une entrevue, que ce qu'il a proposé en matière d'immigration pour la province de Québec est une politique de rapatriement en tout premier lieu.

L'immigration, a-t-il dit, ne nous intéresse pas aussi vivement que les provinces de l'ouest. Le Canada a besoin de nouveaux habitants, mais nous nous sentons surtout disposés à rapatrier les Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

A ce sujet, j'ai fait deux principales suggestions au gouvernement fédéral. J'ai demandé à l'honorable M. Robb d'ouvrir des offices de rapatriement dans les principaux centres franco-américains. En second lieu, j'ai sollicité du ministre une allocation égale à celle que reçoit la société d'immigration du Canada, soit une somme de \$10,000 par mois, qui servirait au rapatriement des Canadiens-français fixés dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

L'honorable M. Perrault annonce que la province de Québec a commencé en Angleterre et en Belgique un mouvement de propagande. Il est aussi fait présentement des efforts pour amener un contingent d'immigrants danois dans la province de Québec.

Les journaux hebdomadaires

L'Association des journaux hebdomadaires canadiens est à organiser une assemblée des éditeurs de journaux hebdomadaires de la province de Québec. Cette réunion a lieu à Montréal, aujourd'hui, à l'Hotel Mont-Royal.

Pensées

— Peu de gens savent être vieux.
La Rochefoucauld.

— La raison n'est séparée de la folie que par une toile d'araignée.
C. Leroy.

La plus grande joie de la femme après celle d'aimer, c'est celle d'obéir.
G. Duruy.

— L'adversité est notre mère, la prospérité n'est notre que marâtre.
Montesquieu.

— Tu te plains de la brièveté de la vie et tu laisses envoler la tienne.
Sénèque

Les décisions de la conférence impériale

Nous avons donné, la semaine dernière, les résolutions adoptées par la conférence de Londres, touchant la défense, voici celles qui concernent la question des traités:

1.— Il est désirable qu'aucun traité ne soit négocié par un des gouvernements de l'empire sans étude convenable de ses effets possibles sur les autres parties de l'empire ou, si les circonstances l'exigent, sur tout l'empire en général.

2.— Avant que les négociations soient entamées dans l'intention de conclure un traité, des démarches devraient être faites afin d'assurer que tous les autres gouvernements de l'empire qui y seraient intéressés soient informés afin que si un gouvernement considère que ses intérêts sont affectés, il puisse exprimer ses vues, ou, lorsque ses intérêts sont intimement en jeu, il puisse prendre part aux négociations.

3.— Dans tous les cas où plus d'un gouvernement de l'empire participe aux négociations, il devrait y avoir l'échange de vues le plus complet possible entre les gouvernements. Dans le cas de traités négociés à une conférence internationale où il y a une délégation de l'empire britannique sur laquelle, suivant la pratique récemment établie, l'acte est représenté séparément, cette représentation doit être utilisée pour arriver à ce but.

4.— Des démarches devraient être faites pour assurer que ces gouvernements de l'empire qui ne participent pas aux négociations soient au cours des négociations informés des points qui pourraient les intéresser.

Quant à la signature des traités, question qui se rapproche le plus du traité des pêcheries conclu récemment entre le Canada et les Etats-Unis, la résolution se lit comme suit:

1.— Les traités bilatéraux imposant des obligations à une partie de l'Empire ne peuvent être signés par un représentant du gouvernement de cette partie. Les pleins pouvoirs accordés à ce représentant devraient indiquer la partie de l'Empire qui assume les obligations et le préambule et le texte du traité doivent être rédigés en termes exposant clairement sa portée.

2.— Si un traité bilatéral impose des obligations à plus qu'une partie de l'Empire, il doit être signé par un ou plusieurs plénipotentiaires au nom de tous les gouvernements intéressés.

3.— Quand aux traités négociés aux conférences internationales la coutume existante qui consiste à faire signer les plénipotentiaires au nom de tous les gouvernements de l'Empire représentés à la conférence doit être continuée et les pleins pouvoirs doivent être sous la forme employée à Paris et à Washington.

4.— Il importe de conserver la pratique existante concernant la ratification des traités.

5.— Au sujet de la négociation et de la signature des conventions d'une nature technique ou administrative entre gouvernements, la conférence croit que la coutume existante doit être continuée.

o o o

Le sommaire parle en outre du débat sur l'Etat des Hindous, des discussions sur la publicité de la conférence et d'un débat amorcé par le premier ministre du Canada sur le désir des différents parlements de l'Empire d'avoir toutes les informations possibles sur toutes les questions au sujet desquelles des négociations ou des discussions sont entamées entre les différents gouvernements.

Une entente générale a été arrêtée sur les principes qui doivent régir la publication de la correspondance entre les gouvernements.

LA CONFERENCE IMPERIALE

Excellente impression produite par le premier ministre King

La conférence impériale, au point de vue journalistique, était un huitre qu'il fallait ouvrir de force, a déclaré M. John Passett, vice-président de la Gazette, de Montréal, devant le Rotary Club, d'Ottawa. M. Basset était à Londres lors de la conférence.

Il y avait une grande différence entre la dernière conférence et les précédentes.

Autrefois, les représentants des colonies se rendaient à Londres pour demander quelque chose, mais à la récente conférence la Grande-Bretagne laissa l'orgueil de côté pour demander l'aide dont elle avait besoin aux Dominions qui étaient représentés à la conférence. Autrefois la question de la défense de l'empire était la principale. A la récente conférence, ce fut celle du chômage.

Au sujet de l'impression faite à Londres par le premier ministre King, M. Basset a affirmé que les déclarations que M. King avait faites à Londres passaient pour les plus belles qui eussent jamais été prononcées par le représentant d'une colonie.

L'OPINION DE M. DAFOE

La conférence impériale qui vient de se terminer fut une réelle conférence, a déclaré M. J. W. Dafoe, rédacteur du Manitoba Free Press, à son arrivée de Londres.

Cette conférence a porté fruits parce qu'elle a constitué une conférence de gouvernements et non, comme c'était le cas autrefois, une espèce de super-cabinet de l'empire.

Elle a escamoté la question d'une formule définitive de l'état des Dominions, mais elle l'a fait en réalité en reconnaissant le droit des Dominions de conclure leurs propres traités et de conseiller le roi directement sans obtenir préalablement l'approbation du gouvernement britannique.

Le Canada, ajouta M. Dafoe, a été magnifiquement représenté à la conférence. Le premier ministre King a fait une très bonne impression tant aux assemblées publiques qu'aux séances proprement dites.

C'est grâce en bonne partie à ses suggestions et à son attitude que la conférence a été ce qu'elle fut et que l'on a renoncé à en faire, comme on le voulait il y a deux ans, un cabinet de l'empire.

A la conférence économique, le Canada a été très bien servi par ses représentants.

A propos de la préférence offerte aux Dominions, il a déclaré qu'à son avis le gouvernement anglais ne porterait pas la majorité ou qu'il lui serait impossible d'appliquer sa politique.

La justice sous les chênes

D'après notre propre expérience historique

En feuilletant au hasard les archives de notre histoire primitive, ces jours derniers, il m'est tombé sous les yeux une particularité dont l'intérêt m'avait échappé jusque-là. C'est une suite d'édits et d'ordonnances de nos intendants qui établissent progressivement l'organisation de la procédure judiciaire. L'intérêt spécial de ce côté historique devrait faire réfléchir tous nos gens à tendances anarchistes qu'on retrouve plus ou moins, et avec plus ou moins de dissimulation, dans toutes les classes sociales de mécontents.

A ces gens qui soupirent, tout haut ou tout bas, après le grand chambardement social, incluant entre autres la suppression des formes judiciaires, de la chinoiserie légale, des grimoires de cour et de jurisprudence, et applaudissent aux razzias bolchéviques de ces formes, rappelons que jamais laboratoire n'a plus soigneusement expérimenté sur un phénomène que notre propre histoire sur ce point culminant.

D'abord, un thème historique préliminaire capital. A travers tous les âges, à toute saide démocratique on trouve associé un ordre d'avocats florissant. Tout au contraire l'absolutisme est-il à son comble avec un Louis XIV et un Bonaparte, en France, les anciens Parlements et le barreau, seuls remparts des libertés populaires, sont muselés et relégués dans l'ombre et le mépris et, chose singulière, le communisme de nos jours et le despotisme monarchique ou impérial de naguère se donnent la main la plus chaleureuse sur ce terrain; ils se détestent à mort mais s'embrassent avec effusion sur le cadavre de la seule véritable immunité du peuple: la distribution adéquate de la justice.

Notre colonie naissante, sous le Roi-Soleil, ne connut pas d'autres lois que les ordonnances se terminant invariablement par "Car tel est notre bon plaisir." Avec cela, pas un riment de procédure, devant des officiers dont le rôle se bornait à celui d'a-

miables compositeurs, sans avocats ni frais. Etait-ce assez simpliste? Age d'or de nos anarchistes qui font tant de gorges-chaudes en apprenant que, dans le pays de leurs rêves, les anciens avocats en sont réduits pour vivre à se faire balayeurs de rues.

Or, puisque la colonie ne possédait pas d'avocats, qui a demandé l'établissement de formalités comme celles ordonnées par l'édit du 24 octobre 1672 relativement à la nécessité, pour les parties, de se communiquer leurs demandes et défenses, ainsi que des formalités établies subséquentement? Ne sont-ce pas les colons eux-mêmes, soit directement, soit par la voix du clergé, ou par la voix des intendants royaux constatant à quelles surprises et quels dénis de justice conduit invariablement l'absence de procédure?

Si le barreau n'existait pas, qui en a sollicité si vivement l'établissement lors de la cession de la colonie à l'Angleterre? Ne sont-ce pas nos pères, instruits par une longue et pénible expérience, que la justice administrée sous les chênes est un rêve de saint roi et qui ne peut faire école que dans les pays de saints dont il faut désespérer de jamais retrouver la race!

NATURE

La crise du parlementarisme

Il semble qu'il y ait aujourd'hui une crise générale du parlementarisme.

Elle n'est pas limitée, en effet, à un seul pays. Après l'Italie de Mussolini, c'est l'Espagne de Primo de Rivera; après l'Espagne de Primo, c'est l'Allemagne de Stresemann. Nous sommes en présence de trois dictatures, de caractères différents, certes, mais qui toutes comportent une humiliation pour le régime parlementaire — humiliation qui, même en Espagne, est une humiliation totale, je veux dire une disparition.

Et je ne parle pas de la Russie de Lénine, soumise à une dictature d'une nature toute particulière qui, pour être rouge, n'est pas moins terriblement effective. Avec quelle brutalité expéditive n'a-t-elle pas mis fin aux timides essais de parlementarisme de la Russie révolutionnaire de 1917!

Quoi que l'on pense des nouveaux dictateurs de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne, il convient de reconnaître que leur fortune est beaucoup moins leur oeuvre propre que celle des parlements qu'ils ont abolis ou asservis. Les qualités d'énergie qu'ils peuvent avoir les ont moins servis que les fautes accumulées par les Parlements qu'ils ont dépouillés.

Or, parmi les grandes nations qu'épargne la crise, comment ne pas remarquer qu'il en est une qu'avant la guerre on avait tout lieu de croire prête à la subir; la France eile-même.

République parlementaire depuis 44 ans lorsqu'éclata le conflit mondial, la France avait connu les plus âpres batailles politiques; les ministères s'étaient succédés à un rythme avec une redoutable rapidité; on blâmait la lenteur de son mécanisme parlementaire, et les intrigues qui, trop souvent, l'enrayaient. Combien, à l'étranger, étaient convaincus qu'en vertu même de ses institutions politiques la France était incapable de soutenir une guerre de quelque durée, encore moins de la conduire à la victoire.

Les événements ont démenti avec éclat ces sombres pronostics: non seulement la France, envahie pendant quatre années, a tenu militairement, socialement et moralement, mais au lendemain d'une guerre qui avait dévasté ses dix plus riches départements, elle n'a été agitée par aucune de ces secousses révolutionnaires qui ont ébranlé plus ou moins un si grand nombre de pays.

Et cela témoigne en faveur des vertus fondamentales et du solide bon sens de ce peuple, épris de progrès, dont l'évolution politique, certes, a été retardée, compromise même, à de certaines heures, par de pénibles erreurs, mais qui sait toujours retrouver l'équilibre et la stabilité qui font les natures fortes et les régimes durables.

La France est aujourd'hui le vivant exemple d'un pays qui, librement, s'impose les disciplines nécessaires pour vivre. Et ce n'est pas un spectacle banal, aux yeux de plusieurs, que ce soit la France républicaine et même, disaient sans bienveillance ses détracteurs, la France révolutionnaire qui donne, sans être contrainte de recourir à aucune dictature, en usant normalement de ses institutions, un tel exemple de sagesse, d'ordre et de discipline.

X. Y. Z.

"Les Annales"

Le premier acte de "La Vie recommence," pièce de J.-J. Frappa d'après Henry Bordeaux, paraît dans le dernier numéro des Annales. Des poèmes et pensées de J.-P. Toulet, un joli poème en prose de Jean Nesmy; un profond article de Gustave Le Bon, une curieuse page de V. Forbin. Et les signatures de Henri de Régénie; G. de Pawlowski, Fernand Gregb, Hugues Delorme, Jean Bastia. Ce numéro contient un supplément musical.

ELLES LE DISENT A LEURS VOISINES

Les femmes disent entre elles comment elles ont été soulagées par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Woodbridge, Ont. — "J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour les maux féminins. Je souffrais de maux de tête, de dos, douleurs entre les épaules et sous les omoplates avec sensations douloureuses de chaque côté. Parfois, il m'était impossible de faire mon ouvrage et j'étais très souffrante. Ma belle-mère me parla du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et j'en achetai immédiatement. Il m'a fait plus de bien que tous les autres remèdes que j'ai pris et le recommande à mes voisines. — Mme Edgar Simmons, R. B. 2, Woodbridge, Ont.

Un grand problème

A quoi tient la crise économique dont souffrent les Etats-Unis

Service de la RENTE fait par Versailles-Viduaire-Boulais (limitée)

Toutes les filatures de guinon de la Nouvelle Angleterre sont en sommeil. L'Amérique, qui est la plus grande filature des Etats-Unis, la York, qui possède 5,100 métiers, viennent de fermer leurs portes. Les aciéries diminuent considérablement leur production. Les fabriques de pneus ferment leurs portes. Le cuivre, offert à vil prix, ne se vend plus, et l'industrie des cuirs et peaux passe par un profond marasme. Tels sont les principaux éléments de la crise industrielle qui vient de se déclarer. Avant que le malaise ne nous gagne, il est intéressant d'en étudier les causes possibles.

On admet généralement que les bonnes et les mauvaises années se succèdent selon un rythme inflexible. C'est ce qu'on a appelé la théorie du cycle économique. Il est étrange que ce soit en Amérique, le pays des combattifs et des énergiques, que pareille théorie à base de fatalisme et de renoncement trouve des adeptes. La vérité, c'est que, dans les pays en pleine jeunesse et en pleine force productive, comme les Etats-Unis et le Canada, les situations économiques sont ce que leurs habitants les font. Toute crise, en effet, se résume à l'écart qui existe entre le prix de revient et le prix de vente. Lorsque la différence est faible, il y a malaise. Lorsque le prix de vente tombe au-dessous du prix de fabrication, il y a crise par arrêt de la production. Cet arrêt, privant des ouvriers de leur capacité d'achat, tend à aggraver la crise. D'où il suit que ce n'est pas par le chômage qu'une crise s'atténue. C'est ce que nos pères avaient compris. Aussi ne parlaient-ils pas de fermeture d'atelier ni de grève aux heures difficiles, mais, au contraire, de travail intensif et prolongé sans relâchement de salaire. Le prix de revient de la marchandise étant ainsi abaissé, on pouvait offrir meilleur marché, faciliter la vente et finalement accélérer la reprise normale des affaires.

Mais le patron, de nos jours, ne connaît plus ses ouvriers. Alors que son père en avait six ou huit, il en a mille et ceux-ci ne le connaissent pas. Les sentiments d'attachement de l'ouvrier envers son patron n'interviennent plus dans le mécanisme de la production. On ne pense pas encore à faire intervenir la bonté dans les rapports du capital et du travail. Aussi la lutte de classe s'annonce-t-elle farouche, terrible, dans les grandes agglomérations industrielles des Etats-Unis. Au Canada nous n'en sommes pas encore là et c'est fort heureux. Il nous suffit d'observer l'évolution d'un mal qui nous menacera peut-être d'instant. Quoi qu'il en soit, lorsque le prix de vente

Seules les personnes qui vieillissent le comprennent

Quand les gens ont dépassé l'âge mûr, leurs forces et leur vitalité commencent généralement à décliner. Ils sont vite fatigués. Ils ne sont plus aussi actifs qu'auparavant. Ils ont besoin de quelques chose pour réveiller le système—quelques chose qui leur infusera une vigueur nouvelle, de la vie, de l'énergie—un bon tonique. Mais un pareil tonique ne doit contenir aucun élément trop violent. M. Snider souffrait des maux de la vieillesse. L'âge semblait peser sur M. Snider. Lisez ce qu'il dit: "Seuls les personnes qui vieillissent peuvent comprendre combien de misères les vieillards doivent endurer. Le plus léger surmenage amène des accès de fatigue qui affectent tout le système, causant des indigestions, de l'insomnie, de la dépression, la perte des forces et de l'énergie. C'était là mon mal. Je ressentais les effets de la vieillesse. J'avais besoin de quelque chose pour reconstruire ma vigueur et ma vitalité. Mon pharmacien à qui je racontais mes misères me recommanda le Carnol. Peu de temps après avoir commencé à en prendre j'ai éprouvé du mieux. Mes forces et mon énergie rennaissent. J'avais plus de vigueur. Depuis vingt-cinq ans je ne métais jamais senti si bien. J'ai retrouvé mon appétit. Mes amis disent tout combien j'ai bonne mine. Je n'hésite pas à recommander le Carnol à ceux qui commencent à vieillir. Je crois fermement qu'ils en éprouveront comme moi les bons effets."—Mendel Snider, Hanover, Ontario. 6-9 Carnol se vend partout, chez tous les bons pharmaciens.

tombe au-dessous du prix de fabrication le patron d'aujourd'hui n'a plus qu'une ressource: fermer les portes de son usine et attendre. Le remède est radical, mais combien dangereux!

La contagion et ses sources

Protection légale contre la contagion

Il n'y a pas lieu de définir la maladie contagieuse: elle est connue de tous, et il serait à désirer que fut aussi familière la notion de son mode de transmission.

La cause de la maladie, l'agent infectieux, existe invariablement chez le malade, au cours de la maladie: dans le sang du malade, sa salive, ses larmes; dans les sécrétions ou excréctions de son nez, de ses bronches, de son estomac, de ses intestins, de son rein, de sa peau.

Directement donc, par contact avec le malade, l'agent de l'infection se communique du malade à la personne qui le touche ou qui se souille au contact de ses diverses sécrétions. Cette personne est ainsi infectée et elle intéresse, dès lors, la communauté à un double point de vue: ou elle développera la maladie, si elle est en état de réceptivité, c'est-à-dire si une dépression quelconque de son organisme ne lui permet pas de lutter avec avantage contre l'agent infectieux; ou son organisme se défendra victorieusement et se débarrassera du microbe au détriment d'autres personnes.

On comprend ainsi qu'un porteur de germes soit susceptible, au même titre qu'un malade, de transmettre la maladie. Par exemple, l'adulte est le plus souvent immunisé contre la diphtérie. Le contact avec un diphtérique ne lui fera généralement pas prendre la maladie, mais il n'en transmettra pas moins la contagion parce qu'il porte sur ses mains, dans sa gorge, le germe de la maladie.

Indirectement, la contagion s'effectue par les mains des gardes-malades, par les linges et autres objets souillés par les malades, par l'eau qui a servi à laver les objets souillés; par le sol qui reçoit ces eaux; par les insectes qui transportent directement la souillure; par les poussières sur lesquelles se sont agglutinées les sécrétions morbides.

Afin de prévenir la contagion, nos lois sanitaires ordonnent l'isolement des malades et la désinfection, en cours de maladie, du malade et des objets qui lui ont servi. Ces mesures sont d'ailleurs amplement suffisantes si elles ne se heurtent à l'ignorance des familles au sein desquelles éclate la maladie, si les médecins, dont le rôle consiste autant à prévenir qu'à guérir, en comprennent mieux la sagesse et savent les imposer aux clients.

C'est dans le but de prévenir la contagion que l'article 16 des règlements du service provincial d'hygiène interdit la vente du lait par les laitiers dans la maison desquels existent certaines maladies transmissibles, à moins que la municipalité n'exerce une surveillance active sur la manipulation de ce lait; que l'article 17 défend, chez les contagieux, de prendre l'ouvrage à domicile pour le commerce ou pour les familles; que l'article 18 restreint à certaines personnes l'entrée des maisons infectées; que les articles 22, 23, 24 et 25 imposent la désinfection finale dans certains cas; que l'article 25 défend de cracher sur les trottoirs et les planchers; que les articles 26 et suivants jusqu'à 32 stipulent les conditions dans lesquelles on doit procéder au funérailles des malades morts de maladies transmissibles ou contagieuses.

Comme on le voit, notre législation sanitaire est riche, mais la multiplicité des édits n'en traduit pas toujours l'efficacité. Toute la vertu d'une législation réside dans son exécution. Or, la violation des lois sanitaires, il faut bien l'avouer, semble être tacitement reconnue, acceptée. Et c'est justement ce qui explique la plupart des cas isolés de maladies transmissibles. On néglige d'isoler un malade pourtant reconnu contagieux. On omet de désinfecter les linges, les ustensiles, les objets qui ont servi au malade, et la souillure continue d'opérer.

On s'explique mal ce mépris des lois sanitaires; surtout quand on compare la rigueur d'autres lois portant bien moins importantes.

Ainsi un monsieur se permet d'allier sur la voie publique à une allure de 21 milles entre deux poteaux portant le chiffre 20, aussitôt on l'invite à verser au trésor la somme de \$10.

Un malchanceux a-t-il la déveine d'être soupçonné de vendre une bouteille de vin ou de bière, une amende d'un millier de piastres et la prison sont la conséquence de ce commerce illicite.

Mais répandez à foison la typhoïde, la tuberculose ou la diphtérie en vendant du lait contaminé; semez partout les maladies les plus graves; laissez mourir les enfants sans leur fournir même les soins médicaux, le crime reste impuni.

Faut-il en conclure que la vie, la santé de nos enfants a moins de valeur que nos macchabams? que la sauvegarde de la santé publique est moins appréciée du public que le commerce de l'alcool? Il reste toujours que, aussi longtemps que la déclaration des maladies contagieuses et l'isolement des contagieux ne seront exigés que par des trop paternes formules d'invitation dont on peut toujours, du reste, prétexter ou invoquer l'ignorance, nos enfants continueront à mourir de diphtérie, de coqueluch, de scarlatine; nos populations à souffrir de la typhoïde, de tuberculose et d'autres maladies évitables.

Dr J. E. MASSON, (Du Bulletin sanitaire)

Le commerce des liqueurs dans la province de Québec

La commission des liqueurs vient de publier son deuxième rapport et elle en consacre une grande partie à réfuter la campagne de calomnie faite par Ontario contre Québec. On répond aussi aux attaques de source américaine, car certains américains se servent de ce procédé pour empêcher les changements que l'on médite au "Volstead Act". Le rapport traite aussi de l'expérience acquise et communique de précieuses observations sur le fonctionnement de la loi depuis sa mise en opération.

On donne des statistiques qui démontrent qu'avec la loi des liqueurs l'ivrognerie a diminué et que dans Québec la situation est meilleure que dans les autres provinces et aux Etats-Unis. On démontre aussi que le chiffre énorme des ventes est due aux clients étrangers qui viennent ici. Les magasins près des gares et ceux près de la frontière sont ceux où l'on relève de grosses recettes. Les magasins qui sont dans les autres sections de Montréal et villes de la province font de petites recettes car ils ne vendent qu'aux gens de la place.

Le rapport dit: L'expérience des deux années a convaincu nos commissaires que la loi des liqueurs a obtenu un succès moral égal aux succès financier et matériel. Rien ne saurait mieux démontrer ce que nous avançons que de publier quelques chiffres. Le premier tableau à démontrer est celui qui établit la proportion des crimes dans chaque province pour une période de 5 ans—finissant le 30 septembre 1921. Cela comprend les condamnations pour 100,000 de population. Le tableau démontre qu'Ontario est à la tête avec une bonne marge. Chaque province a une grande ville: Toronto et Montréal, et toutes deux sont à peu près également partagées sous le rapport de la population urbaine et rurale. Les chiffres pour la période de 1917 à 1921 donnent les moyennes suivantes:

- Ontario, 251, 296, 303, 291, 312, 291; Québec, 153, 167, 172, 142, 147, 156. Voici pour les autres provinces: Ile du Prince-Edouard, 36, 41, 34, 21 moyenne, 32. Nouvelle Ecosse, 114, 140, 148, 187, et 164; moyenne, 141. Nouveau Brunswick, 90, 88, 88, 113, et 101, moyenne, 96. Manitoba, 193, 237, 230, 238, et 245; moyenne, 230. Saskatchewan, 159, 159, 159, 200 et 165; moyenne, 168. Alberta, 175, 167, 189, 218, et 217; moyenne, 193. Colombie Anglaise, 262, 178, 232, 282 et 283; moyenne, 247. Yukon, 374, 202, 100, 131, et 72; moyenne, 176.

Dans la comparaison pour les condamnations pour ivresse, c'est encore Québec qui a l'avantage sur Ontario.

L'ivrognerie a diminué considérablement dans la province et les statistiques judiciaires le démontrent surtout depuis 1920-1922, période pendant laquelle commença d'exister la loi des liqueurs.

Le rapport ajoute qu'il est évident que Toronto est moins tempérée que Montréal, bien que Toronto soit sous le régime de la prohibition. Les statistiques ne donnent pas entière justice à la province, surtout en ce qui concerne Montréal et voici comment. C'est que la grande partie des troubles qui nécessitent l'intervention de la police a pour origine les visiteurs qui ne savent pas garder le sens de la mesure.

Le rapport démontre ensuite comment ce sont les magasins qui sont dans le voisinage des gares qui font les plus fortes recettes, prouvant ainsi l'argument que ce sont les visiteurs, les voyageurs qui achètent les plus grandes quantités d'alcool. La commission a 9 magasins dans sept villes en dehors de Montréal: deux à Hull, 2 à Valleyfield, 1 à Granby, 1 à Waterloo, 1 à Beauharnois, 1 à Sherbrooke. Les recettes sont de \$900 à \$2,500, ce qui démontre que ce sont les touristes qui achètent les produits de la Commission.

Répondant à l'argument des Ontariens que le taux élevé de la mortalité infantile est dû à la loi des liqueurs de Québec, le rapport répond que la mortalité infantile a toujours été moindre dans Ontario que dans Québec et pour la bonne raison qu'Ontario a moins d'enfants. Dans les familles d'Ontario on a deux ou trois enfants alors que dans Québec, des familles sont de 12 à 15 enfants.

Ontario fait remarquer que l'assistance à l'école s'est améliorée et que cela est dû à la prohibition. Le rapport commente en disant qu'il fallait que l'assistance à l'école fut déplorable auparavant, avant la loi de prohibition, car on est fort en arrière de Québec sous ce rapport et cependant il y a une loi décrétant l'assistance à l'école obligatoire dans Ontario.

Le prochain congrès de colonisation

D'importantes questions se rattachant au problème de la colonisation, de l'immigration et du rapatriement seront étudiées au cours du grand congrès de colonisation qui sera tenu à Québec les 4, 5, 6 décembre prochain, sous les auspices du ministère de la colonisation de cette province. Le programme arrêté est le suivant: 1.—Discussion de la province en regard des efforts à la colonisation et régions affectées à l'immigration résignée. 2 (a)—étude de la législation actuelle concernant la colonisation. (b) Classification des terres propres et im-

- propres à la culture. (c) Coupe du bois sur les lots qui doivent être livrés aux colons, bois brûlés et bois verts. (d) Le brûlage des abattis, les permis et les feux de forêts. (e) Conditions d'établissement. (f) Recrutement des colons. 3—Divers moyens d'aider à la colonisation et aux colons. 4.—(a) Desertion des compagnons. (b) Création de centres industriels. (c) Embargo sur le bois des colons et des cultivateurs. 5—Immigration et rapatriement. 6—Le congrès étudiera encore toutes les autres questions qui pourront lui être soumises concernant la colonisation et les colons. Le congrès sera présidé par l'honorable M. Perrault, ministre de la colonisation. Le premier ministre et quelques autres personnalités officielles prendront aussi la parole à l'ouverture du congrès. Des invitations seront envoyées à tous les évêques, à tous les membres du Parlement et aux personnes intéressées au mouvement colonisateur dans la province.

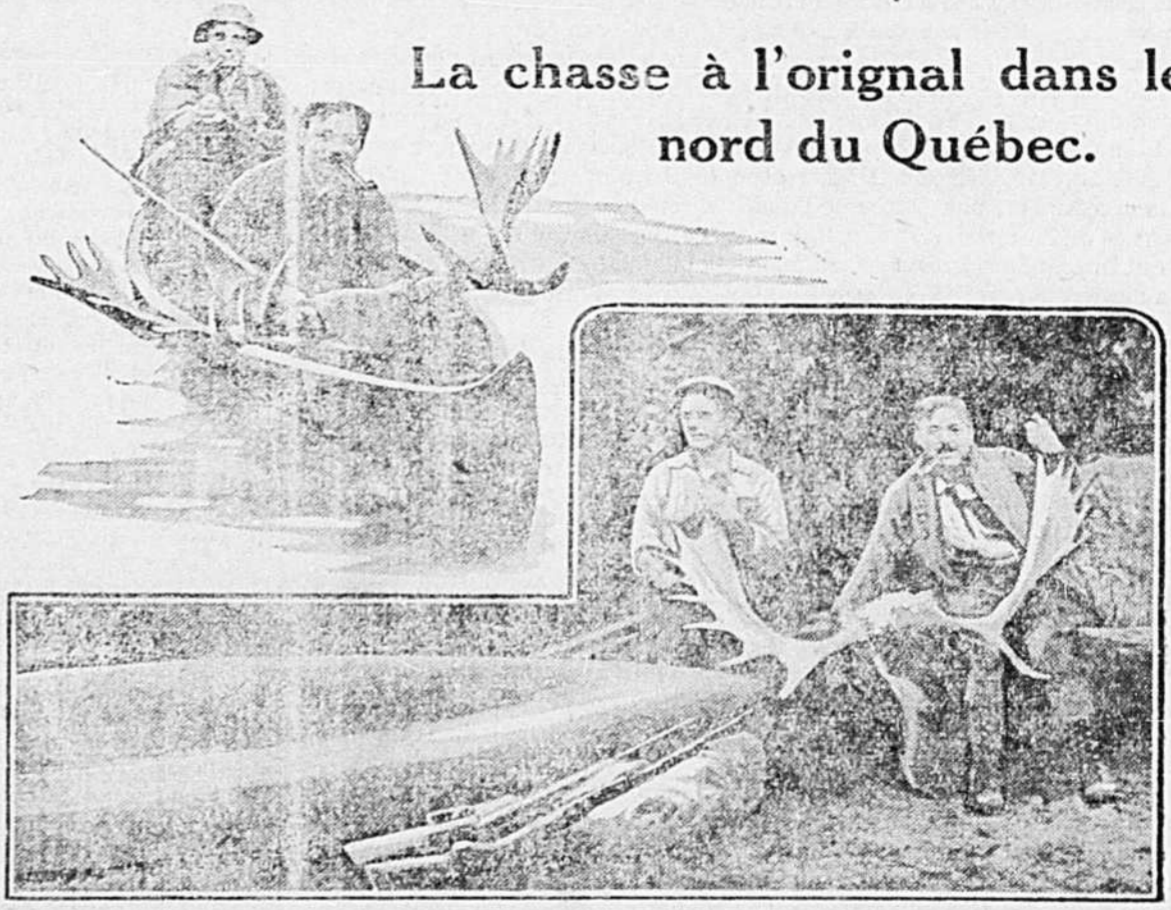
Feu M. Alfred Duchesneau

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Alfred Duchesneau, survenue samedi, à sa demeure, 1948 rue Hutchison, Montréal, après quelques mois de maladie. Il était âgé de 69 ans et 11 mois étant né à Sainte-Julie de Valchères, le 10 décembre 1853. Le défunt était à l'emploi du ministère des Chemins et des Canaux à Montréal, depuis 51 ans. Il était le fils du docteur J. A. Duchesneau, de Tarrytown, ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Il laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, ses enfants, A. Fed, Allan, Gilles et



Tout rhume est dangereux

Commencez immédiatement à prendre Father John's Medicine. Exempt de drogues dangereuses.



La chasse à l'original dans le nord du Québec. Les chasseurs qui reviennent des grands bois de la province de Québec rapportent de si merveilleuses histoires de chasse que les sportsmen les moins expérimentés vont se précipiter sur leur fusil et courir vers la forêt aussi vite que leurs jambes et les trains pourront les porter. Quelques-uns de ces récits sont aussi vraisemblables que certaines histoires de pêche que l'on connaît, mais la plupart sont authentiques. Celui qui suit, par exemple, est véridique, attesté par les photographies ci-dessus, et vient en ligne droite de Gray Rocks Inn, propriété de M. E. G. Wheeler, à St-Jovite, dans les Laurentides. Depuis plusieurs années, cet endroit était le point de départ du docteur C. H. McCreary, de Montréal, et de M. A. J. O'Keefe, de New-Rochelle, N.Y., pour leurs parties de chasse à la perdrix, au canard et au chevreuil. Récemment, après deux jours de fatigues, qu'une belle température rendait plus faciles à supporter, ils arrivèrent au grand lac du Diable, ou, plus correctement, au grand lac du Mauvais Esprit, désigné sur les cartes sous le nom de la Croix, situé à la source du St-Maurice. En s'y rendant, ils virent plusieurs originaux femelles, un mâle énorme, et de nombreuses espèces de gibier plus petit, mais ne s'arrêtèrent pas avant d'avoir atteint un joli bosquet, dans une échancre de la rive du lac. Ils y établirent leur campement, s'efforçant, par divers artifices, de le dissimuler à la vue. Leur trouble eut sa récompense car, n'avaient-ils pas plus tôt terminé, que le chien qu'ils avaient amené montra des signes de grande excitation. Sortit de leur tente, les chasseurs aperçurent, à environ 60 verges, présentant le flanc, un magnifique original en train de traverser le lac. Le premier coup de fusil du docteur McCreary porta et blessa l'animal; M. O'Keefe, en deux coups de son winchester, l'acheva. Le docteur eut la tête en partage, ayant tiré le premier. Un agréable voyage de deux jours, sur la rivière, les amena, triomphants, au Gray Rocks Inn. Voici une autre histoire, aussi vraie et aussi remarquable, rapportée du Tem-kip Camp, appartenant à M. F. W. Arnold, du Témiscamingue. M. J. A. Cavanagh, de New-York, partit du camp, l'autre jour, vers quatre heures de l'après-midi à 5.30. Il avait abattu son original, et à huit heures, il était de retour au camp. Le lendemain matin, à 7.30, alors qu'on était à écorcher l'animal, on aperçut un gros original qui, d'un endroit très rapproché, surveilla l'opération pendant cinq minutes. Est-il possible, devant de tels faits, de résister à l'appel de la forêt?

SAVEUR RICHE ET DELICATE



Hubert, ses sœurs, Mesdames, E. M. Desaulniers, Dr. Raoul Masson, H.-P. Labelle, C.-A. Lafontaine, et un frère Edmond, de Côteau du Lac. Les fiançailles ont eu lieu mardi matin. Nos sincères sympathies à la famille.

HOTEL PLACE VIGER, MONTREAL

Nous apprenons la nomination de Monsieur Charles L. de Rouville à la tête de l'hôtel Place Viger, à Montréal. Monsieur de Rouville a été autrefois gérant au Château Frontenac, à Québec, et plus récemment, à l'hôtel du Lac Louise, dans les Montagnes Rocheuses. Nous aimons à croire que monsieur de Rouville ne saura qu'ajouter à la popularité dont jouit cette grande hôtellerie de la partie est de la Métropole. Nous lui souhaitons tout le succès.

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL Combat la Grippe

Le Bon Vieux Cigare Qualité maintenue depuis 40 ans. L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL

HILLS & UNDERWOOD LONDON DRY GIN Le Gin que vous redemanderez 2e la Bouteille

Mal nourri? L'aliment naturel des bébés quand le lait maternel fait défaut, est le LAIT CONDENSÉ EAGLE BRAND Borden

Le monument du curé Labelle

SOUSCRIPTIONS

Jusqu'à ce jour le comité a reçu les souscriptions suivantes :

| | |
|---|----------|
| Ville de Saint-Jérôme..... | \$5,000. |
| Conseil municipal du comté de Terrebonne..... | 3,000. |
| Gouvernement du Québec..... | 3,000. |
| Conseil municipal de la paroisse de Saint-Jérôme..... | 1,000. |
| Cie de Papier Rolland..... | 250. |
| Séminaire de Sainte-Thérèse..... | 200. |
| M. le curé Brossseau..... | 100. |
| M. Jules Edouard Prévost, député..... | 100. |
| L'honorable W. B. Nantel..... | 100. |
| M. S. G. Laviolette..... | 100. |
| Mgr Lamoignon, évêque de Montréal..... | 100. |
| Regent Knitting Mills Ltd..... | 100. |
| Versailles-Vidricaire-Boulaie, limitée..... | 100. |
| Ville de Terrebonne..... | 200. |
| M. E. W. Batty, président du C.P.R..... | 100. |
| M. P. Lortie, député de Labelle..... | 50. |
| M. Joseph Grignon, protonotaire..... | 25. |
| M. Stanislas Desormeaux..... | 5. |
| M. Charles Auguste Robert..... | 1. |
| M. Rodrigue Castonguay..... | 10. |
| M. l'abbé Desjardins, L'Annonciation..... | 12. |

NOUVELLES

Saint-Jérôme

AFFAIRES MUNICIPALES

Le conseil municipal de la ville a siégé, mardi soir.

L'ingénieur de la ville a été chargé de faire les travaux nécessaires pour changer la prise d'eau de l'aqueduc dans la rivière du Nord, changement rendu nécessaire par certains travaux faits dans la rivière par la compagnie J.-C. Wilson.

Le conseil a décidé que dorénavant la salle du marché ne sera ni louée ni prêtée pour des représentations d'ici à ce que les réparations exigées par les Underwriters soient faites et que les escaliers de sauvetage exigés par l'inspecteur des édifices publics soient posés. La nouvelle installation électrique que l'on devra faire et les deux escaliers de sauvetage coûteront \$720.

Le conseil met à l'étude un projet de plantation d'arbres le long des rues de la ville et dans certaines places publiques.

Bravo!

L'ingénieur est autorisé à acheter un moteur électrique pour fournir la pression nécessaire à l'eau de source de l'aqueduc pour remplacer le système actuel et à enlever les tuyaux de la prise d'eau devenus inutiles aussitôt que les nouveaux travaux seront terminés.

— Le grand euehre organisé au profit de l'église par la Regent Knitting, a été un beau succès à tous les points de vue : assistance nombreuse, ordre, variété des amusements, recettes superbes.

Organisée avec soin et avec beaucoup de zèle par les autorités et les employés de la Regent Knitting, cette soirée ne pouvait pas ne pas réussir.

Les employés ont rivalisé de zèle pour faire un gros succès de ce euehre. Ils ont offert de superbes cadeaux qui ont été donnés en prix aux gagnants ou qui ont été tirés au sort. Plusieurs dames se sont dévouées soit pour vendre des billets, soit pour organiser la table de rafraîchissements. Tous les marchands et un grand nombre de particuliers offrirent aussi de

— Une soirée récréative aura lieu au collège, dimanche soir, à l'occasion de la Sainte-Catherine. Cette soirée sera consacrée au bénéfice de l'église, sous la présidence de M. le curé Brossseau, avec le concours de MM. Hector Charland et Conrad Gauthier, de Montréal.

PROGRAMME

| | |
|-------------------------------------|--|
| 1 — The Patriot, marche..... | Orchestre |
| 2 — Honeymoon, ouverture..... | Orchestre |
| 3 — Sanyète..... | MM. C. Gauthier et H. Charland |
| Tire | |
| 4 — Slumberland Waltzes..... | Orchestre |
| 5 — Débit..... | M. Conrad Gauthier |
| Tire | |
| 6 — Flag Day, marche..... | Orchestre |
| 7 — Débit..... | M. Hector Charland |
| Tire | |
| 8 — Golden Moments, mazurka..... | Orchestre |
| 9 — Comédie..... | Cercle Labelle A. C. J. C. |
| Tire | |
| 10 — Dance of the Clowns, Idyl..... | Orchestre |
| 11 — Débit..... | M. Conrad Gauthier |
| 12 — Débit..... | M. Hector Charland |
| Tire | |
| 13 — Rose Buds, Novellette..... | Orchestre |
| 14 — Comédie..... | MM. Hector Charland et Conrad Gauthier |
| O Canada | |
| 15 — Our Boys, marche..... | Orchestre |

Sièges réservés, 50c. Entrée générale, 35c.

STE. CATHERINE POUR LES ENFANTS
Samedi 24 nov., à 2 h. après-midi. — Dimanche 25 nov., à 2 1/2 h. après-midi
ENTRÉE : 15 cts



Noir ou Vert

A tous les repas, servez le THE PRIMUS. C'est un thé délicieux.

— Distributeurs —

L. CHAPUT, FILS & Cie, Limitée : MONTREAL



magnifiques objets. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici la liste ainsi que les noms des donateurs.

A la table d'honneur jouaient M. L. Marcoux, l'un des directeurs de la Regent Knitting, et Mme Marcoux; M. Jules-Edouard Prévost, député, et Mme Prévost.

On estime à près de 1,000 les personnes présentes.

Pendant la soirée, l'orchestre des Chevaliers de Colomb, dirigé par M. O. Jubinville, fit de la jolie musique.

Voici quelques-uns des prix qui furent gagnés : prix de présence, un bon de \$10 pour marchandises, donné par M. Lavery, épicière, gagné par Mlle Jeanne Francoeur; un chapelet avec chaîne en or, donné par M. J.-E. Prévost, gagné par M. L. Marcoux; un chandail, donné par la Regent Knitting, gagné par Mme J. Jovet; un service à thé, donné par M. R. Labelle, gagné par M. O. Tessier.

Les recettes de ce euehre ont été de \$1,200, toutes dépenses payées.

Nous félicitons les organisateurs de ce magnifique résultat.

Voici comment était composé le comité d'organisation:

- Présidents d'honneur: MM. C. G. de Tonincourt, J. F. Lemieux, L. Marcoux.
- Président actif: M. F. A. K. Zyer.
- Vice-président: J. H. Boudreau.
- Treasorier: Oct. Tessier.
- Secrétaire: J. R. Martin.
- Directeurs: P. Bureau, M. et Mme C. A. Lorrain.
- Impressions et vente des billets: M. Elmour Cadieux.
- Programme musical: MM. O. Jubinville et E. Bouchemin.
- Organisateurs de la partie de cartes: MM. A. Larose et L. F. Byre.
- Décoration: M. et Mme Goudreau.
- Roses de fortune et cerceaux: M. R. Labelle.
- Kiosque des soirées: M. B. Lachance.
- Rafraîchissements: Mmes C. A. Lorrain et J. H. Boudreau.
- Bar: M. A. Deslauriers.
- Vente des fleurs, etc.: Mme M. Goudreau.
- Vestiaire: M. P. Granger.
- Construction: M. J. A. Deschamps.

— Le Cercle Ferland organise, pour le 2 décembre, une séance récréative au bénéfice de l'église. On jouera plusieurs comédies: «Le fou malgré lui» et «A qui le veul». Les programmes seront vendus 15c et serviront de billet d'entrée. La représentation commencera à 8 h. s du soir.

— Les murs des cours et la clôture du nouveau palais de justice sont terminés. Le terrain est déblayé et nettoyé laissant paraître avec avantage le nouvel édifice.

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE — Située dans le bas de la ville. Chauffage à eau chaude. Occupation immédiate. S'adresser à M. J.-Em. Bertie, Saint-Jérôme.

JEU DE QUILLES

Les parties de la ligue de quilles se sont continuées cette semaine.

Lundi, les Chevaliers de Colomb ont joué contre le Jérôme qui les a battus.

Points :

| | |
|------------------------|-----|
| Chevaliers de Colomb : | |
| Dugas..... | 459 |
| Cyr..... | 403 |
| Francoeur..... | 478 |
| de Martigny..... | 386 |
| Durand..... | 394 |
| 2120 | |

Jérôme :

| | |
|------------------|-----|
| Quenneville..... | 448 |
| Beauchamp..... | 457 |
| Filon..... | 507 |
| Lauzon..... | 442 |
| Grinshaw..... | 530 |
| 2384 | |

Mardi dernier, le Saint-Jérôme s'est mesuré avec le Nord. Résultat:

Saint-Jérôme :

| | |
|--------------------|-----|
| Lefebvre..... | 426 |
| Simard..... | 466 |
| Bisson..... | 432 |
| Lanthier..... | 438 |
| Saint-Vincent..... | 537 |
| 2299 | |

Le Nord :

| | |
|---------------|-----|
| Flanagan..... | 474 |
| Hadgraft..... | 411 |
| Crumb..... | 498 |
| Jones..... | 502 |
| O'Brien..... | 516 |
| 2431 | |

M. Stanislas Cyr, de notre ville, est décédé, lundi dernier, et a été inhumé cette semaine. Nos condoléances à la famille.

— Les docteurs Corsin et Lapierre, du bureau d'hygiène provincial, étaient ici, cette semaine, pour organiser le bureau de santé de la ville.

— La partie d'huitres annuel des Chevaliers de Colomb aura lieu samedi soir, à leur club de la rue Labelle.

NECROLOGIE

Il nous fait peine d'avoir à annoncer la mort de M. Ovide Lauzon, épicière, de notre ville, décédé ce matin, à l'âge de 41 ans et 9 mois.

M. Lauzon était malade depuis le 1er novembre. C'était un citoyen honorable, intègre, laborieux.

Par son travail et son intelligence des affaires il s'était acquis une belle situation dans le commerce.

M. Lauzon fut aussi un excellent père de famille.

Il laisse sa femme, née Amanda Mettè, et neuf enfants dont le plus jeune a onze mois.

Il était le frère de M. David Lauzon, de Saint-Antoine; Philibert Lauzon, de notre paroisse, et de Mme Napoléon Valiquette, de notre ville.

Les obsèques auront lieu lundi, à 10 h. 30. — Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

MANTEAUX DE FOURRURE

Si vous achetez un manteau de fourrure ne manquez pas de venir voir les beaux modèles nouveaux chez E. L. Auger.

Manteaux en seal garnis d'alaska. Tout en seal, et autres fantaisies.

Manteaux en drap bolivien, velours etc avec ou sans fourrure, drap velours bolivien etc., à la verge.

Toutes les ligues à très bon marché.

VELOURS A LA VERGE

Si en vogue pour les robes de toilette d'hiver. Velours sans chiffon, velours tricot et velours ordinaires à des prix très raisonnables.

Le magnifique crêpe canton nouveau, fini satin ce qu'il y a de plus joli pour toilettes de toutes circonstances.

Venez voir E. L. Auger.

POUR HOMMES

Nous avons le choix le plus considérable en pardessus d'hiver. Habilements de toutes sortes. Chapeaux feutre, velours poil de chameau, etc.

Gants, bas, chaussures sous-vêtements tous genres à très bas prix.

E. L. Auger

Sainte-Lucie

— Ont été baptisés dans notre église, ces jours derniers: Joseph Pierre-Gaston, enfant de M. et Mme. Louis Labelle, Parrain et marraine, M. et Mme. Pierre Laverdure grands-parents de l'enfant.

Joseph Armand-Jean-Marc, enfant de M. et Mme. Rival Charette Parrain, M. Paul-Émile Forgé; marraine, Mlle. Dora Charette sœur de l'enfant.

— M. l'inspecteur F. Jolin a fait dernièrement la visite de nos écoles; il a aussi donné une conférence aux institutrices, à l'école du village.

— Mme. Lise Thoin est de retour de Montréal où elle a été assister aux funérailles de sa sœur, la Révé. Soeur Marie, de la communauté des S. S. Grises.

— Mme. Normandin, de Montréal, était en visite au presbytère, ces jours derniers.

Pour un mal de tête bilieux

Faites bouillir une tasse de Celery King — herbes et racines naturelles — un laxatif et dépuratif doux. Rétablit le foie et stimule la digestion. Vous fait sentir éveillé et vigoureux. 30c et 60c chez les pharmaciens.

Arrêtez Cette Toux

Elle vous désole, vous et vos amis. Elle est dangereuse. Quelques gouttes de Shiloh, le remède vieux de 50 ans, amènent un soulagement immédiat. Shiloh arrête et dissout l'irritant de la gorge, relâche la pituite et cicatrise les tissus. Procurez-vous du Shiloh chez votre pharmacien. 50c, 60c et \$1.50.

SHILOH Pour la TOUX

— Les membres de l'Amicale de Saint-Jérôme ont obtenu le permis de se servir de la salle du marché les 15 et 16 décembre prochain pour fin de représentation.

— L'honorable juge Desaulniers, de Montréal, n'a pu venir à Saint-Jérôme, dimanche dernier, pour y faire la conférence annoncée, à cause de la mort de sa sœur la comtesse de Quinmont.

— La cour supérieure a siégé deux jours, cette semaine, présidée par l'honorable juge Joseph Demers.

M. Joseph Grignon, protonotaire, était ici pour cette cour.

Une grande entreprise canadienne

Nous recevons de la maison René T. Leclerc un magnifique album traitant de la Belgo-Canadian Paper Co. Ltd.

C'est une étude d'intérêt pratique. On trouvera profit à lire ces pages.

La maison René T. Leclerc, de Montréal, enverra cette brochure aux personnes qui en feront la demande. Qu'on se hâte de se la procurer car le tirage en est limité.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE No. 224 : DAME CECILE LEGERAULT, épouse de R. GRATTON, tous deux de Saint-Jérôme, comté et district de Terrebonne, vs Rodolphe Gratton, du même lieu.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

HERMANN BARRETTE
Procureur de la demanderesse.
Saint Jérôme, 7 septembre, 1923.

CANADA Province de Québec, district de Terrebonne, Cour Supérieure No. 21.—DAME Rosa Tardif, de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, épouse de Adélaïde Giroux du même lieu, d'union autorisée vs son mari.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

Le procureur de la demanderesse.
HERMANN BARRETTE
Montréal, 18 avril 1923.

Contrat de la Malle

Des commissions cachetées, adressées au ministre des postes seront reçues, à Ottawa, jusqu'à midi, le vendredi 28 décembre 1923, pour le transport des malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, six fois par semaine, sur la route entre Lac des Îles et Notre Dame du Pontmain via Wabasse, à commencer le 1er avril 1924.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux bureaux de poste de Lac des Îles, de Notre Dame du Pontmain et de Wabasse, et au bureau du surintendant du district postal, Montréal, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Bureau du surintendant du district postal, Montréal, 14 novembre 1923.

VICTOR GAUDET,
Administrateur intérimaire

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que Albert-Richard Whital, Dr. Herbert J. Silver, tous deux de la cité de Westmount, Christopher H. Goulet, de la Ville de Montréal Ouest, et F. J. D. MacNab, de la cité de Montréal, tous du district de Montréal, et autres, solliciteront de la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session l'adoption d'une loi érigant en corporation de Ville certains lots situés dans les cantons d'Arundel et Montcalm, dans le comté d'Argenteuil, comme suit: les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 5 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 et 2 du 7ème rang du canton d'Arundel, et en plus les lots numéros 7 à 15 inclusivement du 4ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 5ème rang, les lots numéros 1 à 21 inclusivement du 6ème rang et les lots numéros 1 à 4 et 15 à 21 inclusivement du 7ème rang du canton de Montcalm, les dits lots à être détachés des cantons d'Arundel et Montcalm respectivement; la dite ville pour être à l'avenir sous le nom de Ville de Baie-Lake et comprenant dans son territoire toutes les eaux de Baie-Lake dans le comté d'Argenteuil; et de plus amples pouvoirs pour tout d'iceux d'iceux d'iceux de la dite ville, forme, grandeur, fin et but des constructions et habitations à être érigées ou occupées dans les limites de la dite municipalité; et en plus l'amendement de l'article 2252 des statuts fondus de Québec, 1909 tel qu'amendé, en ce qui concerne le dit territoire.

Montréal, 4 septembre, 1923
BRAIS & LORRAIN,
Procureurs des requérants.

Charles Larin

Entrepreneur général
Tél. 228
219, rue Saint-Georges, Saint Jérôme

L'Oeuvre d'une Maison Financière Canadienne-Française

Ce qu'elle a fait en moins de cinq ans pour l'épargne, l'industrie et le commerce.

Nous nous occupons de finances industrielles depuis le commencement de 1919. Nous avons souscrit et placé depuis, en tout ou en partie:

| | |
|-------------|---|
| \$7,500,000 | d'obligations garanties 6 1/2% à 5 ans de la Montreal Tramway & Power Company. |
| 5,500,000 | d'obligations garanties 6 1/2% de la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay. |
| 400,000 | d'obligations 1ère hypothèque 6%, 35 ans, de la Brasserie Frontenac, à fonds d'amortissement. |
| 222,500 | d'obligations 1ère hypothèque 5 1/2% de la Cie Immobilière de la Baie des Ha-Ha, garanties par la Ville de Port-Alfred, remboursables en série. |
| 85,000 | d'obligations 1ère hypothèque 5 1/2% à 10 ans de la Cie Immobilière de la Baie des Ha-Ha, garanties par Val-Jalbert. |
| 350,000 | d'obligations 1ère hypothèque 5 1/2% de la Cie Générale du Port de Chicoutimi, garanties par la Ville de Port-Alfred, remboursables en série. |
| 300,000 | d'obligations 1ère hypothèque 6 1/2% à 10 ans de la Cie Hydraulique de S-François. |
| 1,200,000 | d'obligations 1ère hypothèque 7% de P.-T. Legaré, limitée, remboursables en série. |
| 600,000 | d'obligations 1ère hypothèque 7% de Lamontagne, limitée, remboursables en série. |
| 70,000 | d'obligations 1ère hypothèque 7% de la Cie Electrique d'Amqui, remboursables en série. |
| 1,250,000 | d'obligations 1ère hypothèque 7% de Caron Frères (Inc.), remboursables en série. |
| 1,142,000 | d'actions-obligations 3% de Dupuis Frères (limitée), à fonds d'amortissement, remboursables à 110 en 1936 ou avant. |
| 300,000 | d'obligations 6 1/2% première hypothèque de la Compagnie hydraulique de Portneuf (Inc.), remboursables en série. |
| 60,000 | d'obligations 6% première hypothèque de la Compagnie des Immeubles de rapport, remboursables en série. |
| 600,000 | d'obligations 6% première hypothèque de la J.-B. Baillargeon Express Limited, remboursables en série. |
| 600,000 | d'obligations 6 1/2% première hypothèque de la Regent Knitting Mills Limited, remboursables en série. |

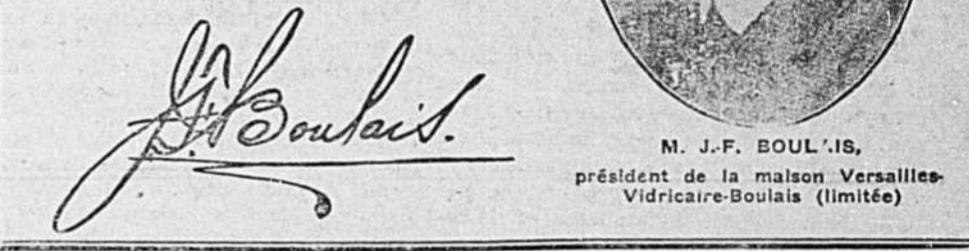
Durant la même période, nous plaçons, en chiffre rond, un montant trois fois aussi considérable de bons nationaux, d'obligations municipales, scolaires et paroissiales.

Toutes ces obligations sont honorées ponctuellement à l'échéance, capital et intérêt.

Par ce record est unique, croyons-nous, dans l'histoire de la finance canadienne.

Nous travaillons à la prospérité du Canada français en procurant des capitaux à ses corps publics, à ses industriels et à ses commerçants, des placements avantageux et sûrs à ses capitalistes et à ses épargnants. Notre maison s'efforce à faire mentir le proverbe qui dit que la finance n'a pas d'âme.

Le président:

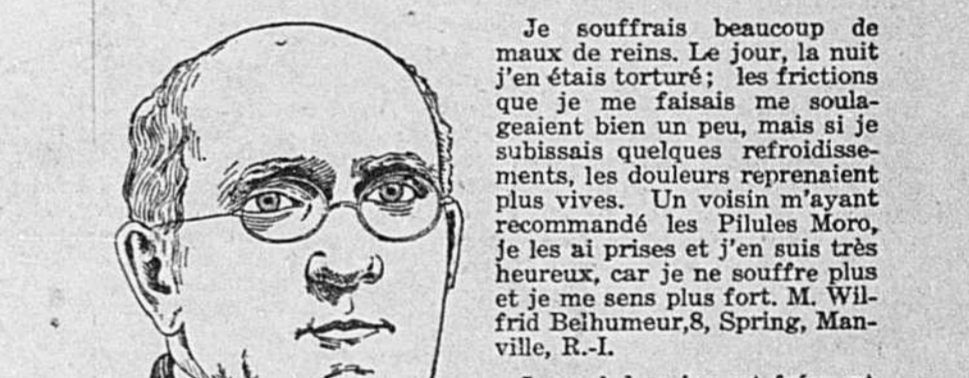


M. J.-F. BOULAIÉ,
président de la maison Versailles-Vidricaire-Boulaie (limitée)

"J'ai pris des

PILULES MORO

et j'en suis très heureux"



M. WILFRID BELHUMEUR,
8, Spring, Manville, R.-I.

Je souffrais beaucoup de maux de reins. Le jour, la nuit j'en étais torturé; les frictions que je me faisais me soulageaient bien un peu, mais si je subissais quelques refroidissements, les douleurs reprenaient plus vives. Un voisin m'ayant recommandé les Pilules Moro, je les ai prises et j'en suis très heureux, car je ne souffre plus et je me sens plus fort. M. Wilfrid Belhumeur, 8, Spring, Manville, R.-I.

Le mal de reins est fréquent chez une foule d'hommes qui travaillent fort. On le rencontre aussi très souvent même chez ceux dont les occupations sont sédentaires. Ce mal est excessivement douloureux et ceux qui en sont atteints perdent vite toute énergie au travail. Comme résultat de leur manque d'appétit et de sommeil, ils deviennent faibles et parfois se découragent.

Il existe différentes manières de traiter ces maux de reins, mais il n'y en a certainement pas de plus recommandable que l'emploi des Pilules Moro.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

Pour Rechauffer!

Par les Temps Froids vous évitez les refroidissements et les frissons en prenant à temps un verre de

Gin Canadien Melchers Croix d'Or

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en autrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

| |
|-----------------------------|
| Gros 42 onces - Prix \$3.80 |
| Moyens 26 " - " 2.55 |
| Petits 10 " - " 1.10 |

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montreal

Gin Canadien Melchers

CROIX-D'OR

